

## Quelques annonces

Nous détenons un exemple de document, liant un vendeur et un acquéreur de carrelet Le demander au secrétaire contre une enveloppe timbrée.
Vous avez des difficultés pour entretenir votre ponton ? Pensez au partenariat. II y a tellement de personnes qui seraient heureux d'utiliser un carrelet, quelques heures par mois et qui seraient prêts à donner en contrepartie du temps et même de l'argent. L'association peut vous aider à rédiger une convention ou un contrat de partenariat pour que ce partage soit clair et bien défini.


ofonsieur le Grésident.

$$
\begin{aligned}
& \text { Yesuis troo agé four entertencr } \\
& \text { l'aftontement de feche au carrelet que }
\end{aligned}
$$

$$
\begin{aligned}
& \text { X'affontement de deche au carreter que } \\
& \text { je forédais depuis le de but des anneés }
\end{aligned}
$$

$$
50, \bar{a} G 50 u r a s, \text { an lien-dit Le Cadoset. }
$$

Cavee l'aceord de la D. A.E. Maritine
je viens de le transmethe a une

$$
\begin{aligned}
& \text { Te viens de le transmethe a une } \\
& \text { Tamille amie quim'aide a e'entretenir }
\end{aligned}
$$

dequis des années et qui a farticipe

$$
\begin{aligned}
& \text { largerment à la reconstruetion après } \\
& \text { latems.ête de ga }
\end{aligned}
$$

$$
\text { latempéte de } 99
$$

$$
\begin{aligned}
& \text { H'aiadhésé à l'association à l'éfoque } \\
& \text { de sa erceation, du termps de Souelard } \\
& \text { es Merle..es j'aiaphreeré, au fil du }
\end{aligned}
$$ er Merle..eb $j$-ai appréeré, aufil du temp, l'engagement de ses dirigeants

pour d'éfendre nos intérêts fa ce à une Four défendre nos intérêts face à une
administratios qui nous eplloite!
S'il ere iste un eadre de "Bêcheurs
honoraires" vous to wez m'y inserire ch me déliver la earte.. je eintinuerai à appréever" $l^{\prime}$ ' Echo des Estuaires'.

Bon courage à votre équipe four défendre nothe fassion.. er une sfeeifieité du fatrino me chareutais

Bien eordialernent


## La recette de tante Yvonne

## Mouclade à ma façon

2 kg de moules, 30 g de beurre, 2 gousses d ail, 50 g d'oignons, 2échalotes, $1 / 2 \mathrm{I}$ de vin blanc, bouquet garni.
Pour la sauce : 30 g de beurre, 2échalotes, 2 gousses d"ail, 1 c à soupe de curry, 1 pincée de safran, 15 g de farine, 15 cl de lait+ 25 cl de créme fraiche, sel, poivre, persil haché.
Dans un faitout faire fondre le beurre, échalotes et oignons hachés, ajouter l'ail, le bouquet garni, le vin blanc.
Ajouter les moules et les faire ouvrir a feu vif, les égoutter ne garder qu'une coquille et réserver le jus.
Dans une casserole faire fondre le beurre, échalotes et ail hachés, ajouter le curry, le safran, la farine, ajouter le lait, le jus de cuisson des moules, fouetter jusq'ua ébullition, ajouter la crème fraiche, un peu de sel, poivre, remonter à ébullition. Passer la sauce au chinois et la verser sur les moules, saupoudrer de persil haché.

## L'Echo des Estuaires

## $N^{\circ} 29$

## octobre 2009

## Sommaire

## Editorial

Le mot du président

## Articles

Lettre de réponse à la DDE
Parc naturel
Site Natura 2000
Le courrier des adhérents
Un téloignage intéressant

## Annonces

La recette de tante Yvonne Mouclade à ma façon

## Editorial

 manquent jamais d'arriver.Association Départementale pour la Défense de la Pêche Maritime de Loisir et de Tradition

Le mot du président

Après ce bel été, propice aux activités nautiques et entre autres à la pêche, il nous faut reprendre nos activités routinières avec un enthousiasme renouvelé pour faire face aux perturbations qui ne

Parce que des perturbations, il s'en profile à l'horizon qui ne sont pas "piquees des vers" comme on dit familièrement et le mot "défense" qui figure dans l'intitulé du nom de notre association n'a jamais été autant d'actualité. Votre serviteur accompagné de notre dévoué secrétaire a du en effet à deux reprises participer à des échanges avec les responsables du service "eau et littoral" de la DDE concernant une nouvelle réglementation pour la gestion des carrelets. Ces échanges ont donné lieu à l'emission, par la DDE, d'un document de travail que nous avons étudié pour élaborer une réponse adaptée.

Vous trouverez dans ces pages la réponse officielle que nous apportons après en avoir débattu en conseil d'administration.
Vous trouverez également un résumé sur la mission d'étude qui vient d'être mise en place pour la création d'un parc naturel marin englobant l'estuaire de la Gironde et le pertuis charentais. La volonté des pouvoirs publics de faire participer tous les acteurs économiques et de loisir de ce territoire nous vaut d'être partie prenante dans la réflexion générale. Comptez sur nous pour faire entendre notre voix dans la défense de notre activité.

En conclusion, il faut toujours être sur le pont et scruter l'horizon avec vigilance. Soyez assurés que nous nous y employons. Que de beaux débats en perspective à notre prochaine assemblée générale !! Je vous rappelle qu'elle aura lieu au Palais des Congrès de Royan vraisemblablement à la fin mars. La date vous sera communiquée dès qu'elle sera définitivement fixée. Mais d'ores et déjà, pensez' y

Bonne fin d'année (sans la grippe)

Siège social :Mairie, square Guy RIVIERE 17730 Port des Barques Tél:05.46.84.85.39
email : president@carrelets-charentais.com site web:http://carrelets-charentais.com

Lettre de réponse à la DDE

## Monsieur,

Comme vous me l'avez proposé, j'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, les observations que e Conseil d'Administration de l'association des Carrelets Charentais a émises, lors de sa dernière réunion, concernant le projet de gestion des carrelets qu'au nom de l'Etat vous nous avez soumis.
Permettez moi de vous rappeler, en introduction, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur nos intentions que le but premier de notre association est double Défendre et promouvoir le type de pêche au carrelet et défendre nos adhérents contre toute action contraire à leurs intérêts
Dans ce cadre d'idées, je dois vous dire que nous souscrivons totalement à votre analyse initiale, concernant le contexte, la connaissance du patrimoine et l'après tempête de 1999. Nous avons conscience que nos pontons-carrelets représentent une forte image de notre département et qu'à ce titre, il est de notre devoir, pour en assurer la pérennité, d'accepter certaines contraintes qui peuvent être résumées ainsi

Contrainte de nombres : nous avons toujours été d'accord pour limiter le nombre des carrelets au chiffre correspondant à l'inventaire de 1996 du Conseil Général

- Contrainte de lieu : nous sommes d'accord pour dédier seulement un certains nombres de sites historiques à la présence de carrelet pour éviter la banalisation de nos côtes.

Contrainte architecturale : nous sommes d'accord pour respecter un certain nombre de prescription afin de préserver l'image de chaque site

Nous sommes d'accord également sur vos propositions quant aux possibilités d'installation et les chiffres que vous avancez sur les disponibilités d'emplacement dans les différents sites nous semblent acceptables encore que pour certains d'entre eux une concentration un peu plus forte ne nuirait en rien, à notre avis, a leur image. Nous pensons, entre autres, à l'ìle Madame, à certains endroits des bords de Charente et au linéaire situé entre Chatelaillon et Angoulins.
Par contre, vos propositions concernant les règles d'attribution appellent de notre part un certain nombre de remarques. Nous pensons, en effet, qu'il existe deux sortes de demandes concernant les carrelets : ceux qui désirent un emplacement pour en construire un et ceux qui désirent en acheter un. Pour les premiers, une liste d'attente ne s'impose pas puisque 48 emplacements se revelent etre disponibles d'après votre inventaire. Ils peuvent donc être servis au fur et à mesure de leur demande. Pour les seconds, par contre, nous formulons notre désaccord le plus complet principalement parce que, dans votre analyse de la situation, une notion fait complè-
ciaire restant libre de donner suite ou non. Les dérogations (ascendant, descendant) n'ont alors plus lieu d'etre.

Parallèlement, afin de résoudre le problème des associations de propriétaires qui existent de fait mais dont l'administration ne connaît que le nom de l'un d'entre eux, seul titulaire de l'AOT, il sera possible à ceux qui en feront la demande de transmettre l'AOT à leur association, disposition qui existe d'ailleurs déjà pour quelques cas.
Nous avons la certitude que de telles dispositions n'entraineront pas davantage de dérapage que celles qui sont proposées, les transactions excessives restant une infime minorité et elles auront le grand avantage d'harmoniser les pratiques d'achat et de vente de carrelet en vigueur dans les autres sites du littoral atlantique.
Notre association qui regroupe plus de la moitié des propriétaires de carrelets reste vigilante. Nos exigences nous semblent conformes aux règles du droit privé bien qu'il s'agisse de structures édifiées sur le domaine public mais en toute légalité. Nous avons toujours collaboré à la mise en place de règles de gestion indispensables à toutes activités collecties et de plus situees sur le domaine public. C'est pourquoi nous espérons être entendus dans notre juste revendication de pouvoir librement disposer de notre bien ;
Restant à votre entière disposition pour tout examen complémentaire de ces dispositions, je vous prie d'agréer, monsieur Hennion, l'expression de ma considération distinguée.

Jean Louis Martin

## Parc naturel

Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et du Pertuis charentais
Initié par Didier Quentin, le député-maire de Royan (et grand défenseur des carrelets) pour avoir une arme supplémentaire contre le projet industriel du Verdon (projet 4 gaz ), le parc naturel marin qui s'étendra de l'Estuaire de la Gironde jusqu'aux Pertuis charentais est un nouvel outil de gestion du milieu marin créé par la loi du 14 avril 2006. Adapté à de grandes étendues marines, il a pour objectif de contribuer à la protection et à la connaissance du milieu marin ainsi qu'au développement durable des activités liées à la mer
Mais ce qui est spécifique à ce type de structure et qui en fait toute son originalite, c'est d'associer à la décision et à l'action tous les acteurs de la mer. Pour la 1ère fois, les élus locaux, les professionnels de la mer, les plaisanciers, les scientifiques et les environnementalistes sont associés aux services de l'Etat pour décider ensemble de la gestion du parc. Ces représentants locaux siègent au sein du conseil de gestion qui servira de feuille de route à toutes les
actions du futur parc.
Une première réunion, rassemblant autour du chargé de mission les 3 présidents des associations de carrelet existant sur le site, s'est tenue à St Georges de Didonne au début du mois de Juillet. Le but de cette réunion était de présenter les buts recherchés par la création de ce parc, d'expliquer comment il serait mis en place et surtout faire passer le message qu'un parc naturel marin n'induit pas, en soi, de réglementation supplémentaire. Ce n'est pas la mise sous cloche d'un espace naturel mais l'avènement d'un nouveau mode de gestion environnementale.
Nous avons bien reçu le message et fait part de notre collaboration objective à la mise en place de ce parc. Toutefois, nous avons bien fait comprendre que notre activité séculaire tenait à occuper sa place, toute sa place, dans le concert des activités de loisir, sachant fort bien qu'elle n'apporte aucune nuisance de quelque ordre que ce soit. Nous serons là pour le faire savoir.

Jean louis Martin

## Site Natura 2000

Notre association est régulièrement conviée à participer à l'élaboration des documents d'objectifs régissant les actions de gestion des sites Natura 2000. Ces sites, bien sectorisés, hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique ;

Dans notre département, 3 sites nous concernent et ont ainsi justifié notre présence : Le site de la Baie de l'Aiguillon suivi par Patrick Bellouard, le site $\mathrm{N}^{\circ} 27$ , Anse de Fouras, baie d'Yves, Marais de Rochefort, suivi par Jacques Joyau et le site $\mathrm{n}^{\circ} 32$ de la presqu'île d'Arvert, suivi par Jean Louis Martin. Notre activité est peu concernée par les règles de gestion mises en place, étant considérée au contraire comme participante efficace au développement durable. Mais il est bon, encore une fois, d'être présent pour éviter à temps certains pièges !!!


